

l'on procède autrement, tous les partis ont leur chance. Les deux méthodes sont fondamentalement les mêmes.

Les représentants de deux partis se tiennent à proximité des bureaux de vote et, selon moi, cela donne une impression d'équilibre, de justice, d'autant plus que nous nommons les énumérateurs des circonscriptions urbaines parmi les membres de deux partis. Ce ne sont jamais des membres d'un même parti qui énumèrent à eux seuls une section de vote et, selon moi, on pourrait adopter la même méthode pour le scrutateur et le greffier. Je crois qu'on éviterait ainsi beaucoup de confusion. Après avoir parlé à ceux qui travaillent comme scrutateurs au bureau du directeur général des élections, je crois que c'est le plus gros problème qu'ils connaissent le jour des élections à cause d'une certaine confusion entre les lois provinciales et la loi fédérale. Je suis d'avis que le changement que j'envisage rendrait justice à tout le monde, et j'espère qu'un jour le gouvernement jugera bon d'adopter cette loi progressiste.

Il y a d'autres sujets que j'aimerais aborder. Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), l'un de mes collègues au comité, a fait diverses déclarations à la Chambre hier et encore aujourd'hui. En premier lieu, il nous a raconté qu'il était allé à un dîner-bénéfices au profit de son parti. Il croyait que j'ignorais le mode de financement de notre parti, de son parti ou du parti libéral. Je sais certainement comment les choses se passent dans mon parti et dans ma circonscription, et j'ai une bonne idée de la façon dont on procède dans les autres partis. Mais comme je n'en suis pas membre, je ne puis jurer de tous les détails. Il sait peut-être mieux que moi ce qui se passe dans les autres partis.

Il nous a raconté qu'il avait déjà assisté à un banquet à la place du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), donné en l'honneur du 80^e anniversaire du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Il a dit qu'il s'était senti embarrassé d'être là, mais que je ne savais pas comment les fonds étaient réunis, et ainsi de suite. Je vois, monsieur l'Orateur, que le député de Regina-Lake Centre est de retour à la Chambre, après être allé fumer sa cigarette. Tout ce que je voulais dire, c'est ceci: il s'est peut-être senti embarrassé, mais sur le plan politique, il était de bon ton que le député de Regina-Lake Centre, région située au cœur de la Saskatchewan, se rendît à un banquet donné en l'honneur du plus grand politicien de cette province, parce que s'il ne l'avait pas fait, il perdrait probablement son siège aux prochaines élections.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne me formalise pas du fait que le député rappelle mes propos, mais je voudrais qu'il soit précis. J'ai dit avoir trouvé gênant de recevoir un crédit d'impôt du parti progressiste conservateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Dick: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. C'est moi qui ai la parole. Parfois le député de Regina-Lake Centre ne

Loi électorale du Canada

prend même pas la peine de lire ses propres paroles. S'il se reportait à la page 1921 du hansard, il y verrait que ses propos ont été les suivants:

Je trouve un peu gênant de devoir lui parler d'un banquet qui a lieu en l'honneur du 80^e anniversaire du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Approximativement 2,500 personnes se sont réunies à cette occasion. A titre de courtoisie, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même avons payé \$50 au parti progressiste conservateur afin d'assister à ce banquet.

Il a dit avoir été gêné d'y être allé. Je ne vois là absolument rien qui concerne l'impôt.

Des voix: Continuez à lire!

M. Dick: J'ai l'intention de continuer mon discours. A chacun son tour. Il a ajouté que j'avais oublié de mentionner que le parti progressiste conservateur se servait d'un moyen d'imposition en utilisant le crédit d'impôt fédéral. Je voudrais lui assurer que je n'ai certainement pas eu l'intention de dire cela. En fait, comme on peut le lire à la page 1914 du hansard d'hier, le député se rendra compte que j'ai mentionné le fait que mon propre parti avait fait la même chose, même si nous avons imposé des restrictions au cours de la première année. J'ai également déclaré au comité que mon parti était autant à blâmer que les autres. En fait, les partis eux-mêmes y ont un intérêt et c'est pourquoi ils ne veulent pas s'en départir. Je ne dis pas que c'est bien. Je sais ce que les partis désirent, mais je suis fermement convaincu que ce n'est pas bien.

Le député a ensuite parlé des échappatoires. Il n'a pas parlé d'employer des dollars de l'impôt canadien pour financer des élections municipales, le parti socialiste espagnol ou peut-être même des partis au Chili et en Argentine, mais ce sont des questions qui ont déjà été discutées et comme je les ai déjà mentionnées au compte rendu d'hier, je n'ai pas l'intention de le faire encore aujourd'hui.

Ce qui m'a un peu troublé aujourd'hui c'est que le député de Regina-Lake Centre s'est peut-être montré un peu injuste. Pour commencer, il a invoqué le Règlement pour demander à l'Orateur: «Qui a dit non?» Et il a dit: «Je n'ai rien entendu.» Et même s'il avait déclaré n'avoir entendu personne, il s'en est ensuite pris à un député en particulier quand il a pris la parole plus tard. Je ne sais pas s'il est à propos de s'en prendre à une personne parce qu'elle s'est prononcée d'une certaine façon, qu'il y ait consentement ou non. Je rappellerais à la Chambre que le député de Winnipeg-Nord-Centre avait signalé qu'il y avait absence de quorum en décembre 1974, une attaque surprise qui avait pris tout le monde au dépourvu et avait eu pour effet d'empêcher le débat de se poursuivre. Personne à la Chambre ne s'y était vraiment opposé, bien que les journaux en aient parlé et que cela ait certainement fait l'objet de conversations derrière les rideaux. Je pourrais également rappeler que l'ancien député de Skeena, M. Frank Howard, était réputé pour refuser son consentement.

M. Peters: Mais il savait toujours pourquoi.